

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 novembre 2023

PLFSS POUR 2024 - (N° 1875)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 469

présenté par

M. Christophe, rapporteur au nom de la commission des affaires sociales (Rapporteur thématique -
Famille)

ARTICLE 46 TER

À la fin de l'alinéa 4, substituer à l'année :

« 2025 »,

l'année :

« 2026 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de rétablissement de la rédaction de l'article 46 *ter* retenue à l'Assemblée nationale en première lecture, relative à des ajustements paramétriques de la réforme du CMG.